

31 août 2018 -17:55

Appartient à Conseil des ministres du 31 août 2018

## Assentiment à l'accord entre la Belgique et le Luxembourg relatif à la gestion et au stockage définitif des déchets radioactifs

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères et des Affaires européennes Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord entre la Belgique et le Luxembourg relatif à la gestion et au stockage définitif des déchets radioactifs du Luxembourg sur le territoire de la Belgique.

L'accord, fait à Luxembourg le 4 juillet 2016, suit les lignes directrices suivantes :

- l'importation d'une quantité limitée de déchets nucléaires luxembourgeois sur une période de temps limitée en vue de leur stockage définitif sur le territoire belge
- La Belgique a le droit de refuser unilatéralement tout déchet luxembourgeois dont elle ne pourrait pas assurer la gestion sûre sur son territoire
- les déchets radioactifs luxembourgeois conditionnés seront entreposés en Belgique jusqu'à leur stockage définitif dans les respects de la réglementation belge en vigueur
- le Luxembourg s'engage à s'acquitter de toutes les redevances présentes et futures pour la gestion à long terme des déchets radioactifs luxembourgeois
- une clause de rétroactivité est prévue pour couvrir les déchets luxembourgeois de la période 1995-2010 déjà présents sur le territoire belge
- une procédure de médiation est prévue en cas de litige

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Egmont 1  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>